

Date de transmission de l'acte: 25/07/2025
Date de réception de l'AR: 25/07/2025
009-210902490-DE_018_2025-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 18 juillet 2025

Délibération N° DE_018_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 12/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit juillet deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Nicolas Connord, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Marc Vallve

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nicolas Connord est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Réfection de la route du chenil

Monsieur le Maire expose la nécessité refaire l'enduit du chemin de Jases Coumelles qui est à ce jour très dégradé avec de nombreux nids de poules. Ce chemin dessert le chenil et donne lieu à de nombreuses plaintes dues à son mauvais état.

Un devis de l'entreprise RAYNAUD TP d'un montant de 11 630.00 € HT est proposé au Conseil Municipal. Ce devis comprends le re-goudronnage complet en tricouche de la totalité de la longueur du chemin soit 300 m.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, de procéder à des demandes de subvention pour l'année 2026, priorisé n°1, et propose un plan de financement comme suit :

DETR : 30 % = 3 489.00 €

FDAL : 30 % = 3 489.00 €

AUTOFINANCEMENT : 40 % = 4 652.00 €

TOTAL : 11 630.00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la réfection du chemin de Jases Coumelles ;
- **APPROUVE** le devis de RAYNAUD TP d'un montant de 11 630.00 € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la réfection du chemin de Jases Coumelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions pour l'année 2026, priorisé n°1.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Nicolas Connord
Secrétaire de séance

DE_018_2025